

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 9 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : M. Carlod

Présents : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Vernaz, Amarin, MM.
Aymont, Carlod, Vesin, Deville,

Excusés: Mme Dalmedo (pouvoir à Mme Morel), M. Ameno

Absente : Mme Bigot

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2017
- 3- Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- 4- Rénovation du bâtiment de la Poste
- 5- Contrat d'honoraires pour l'aménagement du skate park
- 6- Projet de centre de loisirs
- 7- Modification du tableau des emplois permanents
- 8- Période de doublon pour le remplacement de la secrétaire de mairie
- 9- Rapport des commissions

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Carlod est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du mois d'avril est adopté à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de Mme Houle Joanne, 582 rue du Fort, cadastrée F 1474.
Acquéreur : Mlle Malle Elodie
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, lieu-dit « Champs de la Croix », cadastrée B 1250, de 604 m²,
Acquéreur : M. Thomas Chanin
- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, lieu-dit « Champs de la Croix », cadastrée B 1249 de 633 m²,
Acquéreurs : Consorts PLAA-CRUZ, PAYAN
- La propriété des consorts Hernandez, 196 Rue de l'Alouette, cadastrée F 736, de 935 m²,
Acquéreurs : M. Lebeau et Mme Chaverot,

La commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Rénovation du bâtiment de la Poste

Le cabinet d'architecture Atelier B, composé de trois architectes, MM. Virieux, Collard et Baillet, nous a adressé une estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux envisagés sur le bâtiment de la Poste.

Missions assurées : - mise au point de l'état des lieux,
- mise au point du projet avec dépôt d'une déclaration préalable,
- fourniture des dossiers descriptifs quantitatifs, et du règlement de consultation,
- consultation des entreprises et passation des marchés,
- conduite et surveillance des travaux,
- assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

Le taux proposé pour les honoraires est de 9,5%, sur la base d'un budget prévisionnel de 195 000 € HT, soit un montant de 18 525 € HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du cabinet d'architecture Atelier B pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du bâtiment de la Poste, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

5. Contrat d'honoraires pour l'aménagement du skatepark

Les premiers honoraires concernaient l'étude de faisabilité pour un montant HT de 4567.50 €. Cette étude a permis de confirmer que la réalisation d'un skatepark aux abords du stade est faisable.

La phase 2 comporte les honoraires pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un skatepark. Cette maîtrise comporte les phases AVP (avant-projet), PRO (étude de projet), ACT (élaboration du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, négociations,...) VISA (examen et validation des dossiers d'exécution fournis par les entreprises), DET (direction de l'exécution des travaux et suivi hebdomadaire du chantier), AOR (assistance aux opérations de réception des travaux).

Cette mission est basée sur une estimation du montant des travaux de 297 829,85 € HT, soit un montant de maîtrise d'œuvre de 20 401, 34 € HT. Le taux de maîtrise d'œuvre proposé est de 6,85 %.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le contrat d'honoraires pour l'aménagement du skatepark avec les Architectes du Paysage, et autorise M. le Maire à signer le contrat d'honoraires.

6. Projet de centre de loisirs

Une réunion est organisée le mercredi 7 juin 2017 à 17h30 pour les membres du conseil municipal.

Le centre de loisirs comprendra une salle polyvalente et 6 salles de 40 m². Ces salles pourront servir après 19 h aux associations du village.

7. Modification du tableau des emplois permanents

Considérant l'arrivée de Franck POIRET, brigadier-chef principal, et le départ de Mme Nelly ANCIAN, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} juin 2017, dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017/28 du 11/04/2017, et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette modification du tableau des effectifs et à signer le contrat de travail et document correspondant.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	
<u>Emplois</u>	<u>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</u>
Service Administratif Accueil du Public, Etat civil, Elections Secrétaire de Mairie Service Technique Agent d'entretien Polyvalent Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial Agent Technique Territorial polyvalent Service Social Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Service Police Municipale Agent de Police Municipale Agent de Police Municipale	Grade : Adjoint administratif territorial Grade : Adjoint administratif territorial Grade : Adjoint Technique territorial Grade : Adjoint Technique territorial Grade : Adjoint Technique territorial Grade : Adjoint Technique territorial Grade : Adjoint Technique territorial Grade : Adjoint Technique territorial Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe Grade : Brigadier Chef Principal Grade : Brigadier
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
Service Administratif Urbanisme, marché public, subventions Service Technique Agent d'entretien des locaux Agent d'entretien des écoles Service Animation Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Agent d'Animation Qualifié Service Culturel Agent de bibliothèque	Grade : Rédacteur (75.83 h/mois) Grade : Adjointes Techniques territoriales (17.33 h/mois) Grade : Adjointes Techniques territoriales (50.70 h/ mois) Grade : Adjoint territorial d'Animation (130.52 h/mois) Grade : Adjoint territorial d'Animation (130.52 h/mois) Grade : Adjoint territorial d'Animation (130.52 h/mois) Grade : Adjoint du patrimoine (84h /mois)

8. Période de doublon pour le remplacement de la secrétaire de mairie

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Madame ANCIAN Nelly, secrétaire de mairie, au 31 mai 2017.

Compte tenu de la spécificité de l'emploi, il importe de prévoir une période « en doublon », pendant laquelle la formation du nouvel agent sera assurée.

Cette période de doublon sera organisée pendant trois semaines, précédant le départ de Mme ANCIAN, soit en principe du 9 mai 2017 au 31 mai 2017.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir une période « en doublon » de trois semaines, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

9. Rapport des commissions municipales

- Tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin : les conseillers se répartissent les créneaux horaires pour le 11 juin.
- M. le Maire souligne qu'il y aura également le festival de musique à Collonges le 18 juin. Il sera peut être nécessaire d'organiser le 2^{ème} tour des élections législatives à l'école maternelle.
- Projet d'EHPAD sur la commune : le projet est sur de bonnes voies. La commune recevra une réponse sur le choix du site, à l'issue de la réunion de l'Agence Régionale de Santé le 05 juillet.
- M. le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion de la commission voirie aura lieu le 18 mai à 18h30.

La séance du conseil municipal est levée à 21h30.
